

Réseau Afrique Europe Foi et Justice (AEFJN)

AEFJN, un pont entre l'Afrique et l'Europe

AEFJN est un réseau international basé sur la foi et présent en Afrique et en Europe. Il a été fondé en 1988.

AEFJN promeut la justice économique entre l'Union européenne (UE) et l'Afrique subsaharienne afin que les peuples de l'Afrique puissent jouir d'un avenir meilleur.

www.aefjn.org - email : aefjn@aefjn.org

Adresse : 174, Rue Joseph II -1000 Bruxelles, Belgique

AEFJN s'occupe de l'exploitation de matières premières, de l'accès à des médicaments de qualité, de la souveraineté alimentaire (accaparement de terres), du contrôle des armes légères, des accords commerciaux et du changement climatique.

AEFJN et le contrôle des armes légères

Pour arrêter le transfert d'armes et sa prolifération en Afrique, AEFJN travaille à trois niveaux:

- ◇ Au niveau européen, à l'implémentation de la Position Commune sur les exportations d'armes et son application par tous les Etats membres.
- ◇ Aux Nations-Unies, en appelant à un Traité sur le Commerce d'Armes fort.
- ◇ En Afrique, en appuyant les accords régionaux de contrôle d'armes.

Notre foi nous appelle à agir

Pendant, la 2ème Synode Africain, les évêques ont encouragé les gouvernements nationaux à supporter le processus d'étude et de préparation d'un Traité sur la Commerce des Armes (ATT). Ils ont aussi appelé à un transfert des ressources utilisés pour la conception et la fabrication des armes dans le développement de l'agriculture et l'éducation.

" Il sera le juge des nations, L'arbitre d'un grand nombre de peuples. De leurs glaives ils forgeront des hoyaux, Et de leurs lances des serpes: Une nation ne tirera plus l'épée contre une autre, Et l'on n'apprendra plus la guerre. " (Es. 2:4).

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

- ◇ Trouvez plus d'informations et le transmettre à des groupes et des paroisses.
- ◇ Formez ou rejoignez un groupe luttant contre la prolifération des armes légères et participez à leurs activités.

AEFJN a un répertoire d'ONG travaillant sur les armes légères et de petit calibre en Afrique. Trouvez-le sur le site d'AEFJN -> armes-> matériel.

POUR EN SAVOIR DAVANTAGE

- www.aefjn.org/arms
- <http://www.smallarmssurvey.org/>
- <http://www.iansa.org/campaign/arms-trade-treaty> Small arms survey
- <http://www.controlarms.org/news.php>
- <http://www.amnesty.org/en/campaigns/control-arms>



Armes légères en Afrique, un grand danger pour la paix et la sécurité

Les armes légères et de petit calibre sont une des causes majeures de décès en Afrique. La disponibilité croissante de ce type d'arme à travers des réseaux légaux et illégaux a contribué à une hausse alarmante des situations de conflit armé en Afrique. Le trafic et l'accès aisé aux armes légères et de petit calibre en Afrique génère l'instabilité et le conflit et constitue une menace pour le développement durable et la sécurité dans les pays touchés. L'insécurité et la violence nous affectent tous. Travailler pour un meilleur contrôle des armes c'est travailler pour la paix.

La prolifération des armes légères en Afrique

Les transferts d'armes vers les pays sub-sahariens sont négligeables, représentant seulement 1,5 % des transferts d'armes globaux. Pourtant, ils ont un impact significatif sur la paix et ont besoin d'être contrôlés. Les motifs pour de tels transferts sont divers variant de la poursuite de bénéfices par les industries d'armement à la recherche d'influence politique par les gouvernements pour un meilleur accès aux ressources naturelles.

En Afrique sub-saharienne, il existe plusieurs facteurs internes qui contribuent à la prolifération d'armes. Premièrement, il y a un manque général de transparence autour du commerce des armes. La plupart des états de la région considèrent leurs politiques d'armement être du domaine du secret ce qui rend difficile l'évaluation. De même, les trafiquants d'armes facilitent la corruption en impliquant certains états africains dans leur activité illégale. L'insécurité dans certaines régions rend aussi facile l'introduction d'armes légères au sein du circuit commercial illicite par le vol, des fuites ou bien la revente.

Finalement, les gouvernements africains ont facilité d'importants transferts d'armes illicites. Des enquêteurs des Nations-Unies ont documenté que de tels transferts ont été faits vers des groupes rebelles en Somalie, en République Démocratique du Congo, au Libéria, au Sierra Leone ainsi qu'au Soudan, des pays tous sous embargo du Conseil de Sécurité de l'ONU.



La corruption et le manque de transparence stimulent les transferts illicites

- ◇ Les prix des armes tendent à être plus bas dans les régions où les gouvernements sont faibles et corrompus mais élevés là où les gouvernements sont plus stables.
- ◇ Le manque de transparence des transferts d'armes vers l'Afrique subsaharienne empêche tout avancement sur le Traité sur le Commerce des Armes (TCA).

Impact de la prolifération des armes

L'accumulation d'armes légères ne mène pas nécessairement au conflit armé mais crée des risques plus élevés de violence armée. L'approvisionnement en



armes pousse à la violence au lieu du dialogue et génère de multiples effets indésirables. Par exemple, des niveaux élevés de violence armée empêche le développement. Il cause la diversion des ressources locales, la malversation des finances publiques ou l'imposition de la loi du plus fort.

- ◇ Il y a environ un milliard d'armes légères dans le monde tuant entre 300.000 à 500.000 personnes chaque année. Ce chiffre indique que les armes légères sont la cause majeure de victimes civiles dans les conflits modernes.
- ◇ Il y a plus de 100 millions d'armes légères en Afrique, spécialement dans la Corne d'Afrique, dans les Grands Lacs et dans de multiples zones de l'Afrique de l'Ouest.
- ◇ En Afrique, les AK-47 peuvent être achetées dans certains pays dans un marché public pour l'équivalent d'un sac de farine.
- ◇ Plus de 80% du commerce de munitions reste en marge de statistiques d'exportations fiables.

L'espoir pour un meilleur contrôle

La ratification d'un traité universel régulant le commerce des armes légères peut être un grand pas en avant. Pour qu'il soit effectif, un tel traité doit être contraignant et doit couvrir le contrôle national de la production, les transferts, la détention et l'usage des armes légères ainsi que leurs munitions. En juillet 2012, la signature d'un Traité sur le Commerce des Armes doit mener à un meilleur contrôle.



Les gouvernements ont la responsabilité d'assurer la sécurité et le développement de leurs citoyens. Le commerce des armes peut être ciblé de plusieurs manières:

1. En s'attaquant aux racines de la violence armée qui sont une combinaison de sous-développement, d'insécurité, d'inégalité et de corruption.
2. En prévenant les transferts d'armes vers les régimes qui transgressent les embargos des Nations-Unies et qui cause des violations de droit humains.
3. A travers des programmes d'aide qui peuvent améliorer la sécurité des entrepôts de stockage d'armes.

Vers un meilleur contrôle d'armes en Afrique

La plupart des régions africaines ont conclu des accords régionaux pour combattre la prolifération des armes légères. Si ces accords nécessitent une volonté politique et des ressources considérables et constantes, elles ont néanmoins le mérite d'avoir facilité la construction d'une confiance mutuelle et la collaboration de la société civile avec le gouvernement, l'armée et la police.

L'Union Européenne et le contrôle des armes légères

L'Union Européenne a adopté une Position Commune sur les exportations d'équipement et technologie militaire en définissant 8 critères contraignants. Ils sont basés sur le respect des obligations internationales des Etats-membres de l'UE mais aussi des situations de conflit armé ou de violations potentielles de droits humains dans le pays à destination finale.